

ASSOCIATION LA MAISON POP'

Siège social : 11, avenue de la Gare

17 130 MONTENDRE

Siren : 389.568.254

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'Association La Maison Pop',

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association La Maison Pop'** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la Trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint André de Cubzac,
Le 25 mars 2025

SAS G.B. AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Nicolas DIOT
Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' and 'D' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the right.

BILAN - ACTIF

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	8 401,99	8 401,99		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	9 527,54	8 374,85	1 152,69	1 605,09
Autres	138 100,49	114 706,06	23 394,43	36 041,15
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	30,00		30,00	30,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	850,00		850,00	1 450,00
TOTAL (I)	156 910,02	131 482,90	25 427,12	39 126,24
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	5 371,95		5 371,95	16 729,23
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	109 844,15		109 844,15	71 316,17
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	303 129,41		303 129,41	306 817,86
Charges constatées d'avance	904,45		904,45	1 475,85
TOTAL (II)	419 249,96		419 249,96	396 339,11
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	576 159,98	131 482,90	444 677,08	435 465,35

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

BILAN - PASSIF APRÈS RÉPARTITION

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF (après répartition)	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	19 719,41	19 719,41
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	280 431,32	304 980,92
Excédent ou déficit de l'exercice	9 132,62	-24 549,60
<i>Situation nette (sous total)</i>	309 283,35	300 150,73
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	1 923,85	7 366,94
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	311 207,20	307 517,67
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 584,79	24 270,87
TOTAL (III)	25 584,79	24 270,87
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 210,25	9 487,74
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	76 037,69	85 486,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 848,15	8 075,80
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	789,00	627,00
TOTAL (IV)	107 885,09	103 676,81
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	444 677,08	435 465,35

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	5 342,00	5 234,00	108,00	2,06
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	210 213,27	205 507,04	4 706,23	2,29
<i>Dont parrainages</i>	660,18	896,82	-236,64	-26,39
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	596 481,51	517 860,79	78 620,72	15,18
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, depr., prov. et transf. charges	6 803,10	20 209,28	-13 406,18	-66,34
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7 906,58	14 515,00	-6 608,42	-45,53
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	826 746,46	763 326,11	63 420,35	8,31
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	167 117,15	162 979,32	4 137,83	2,54
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	26 974,41	25 746,81	1 227,60	4,77
Salaires et traitements	498 453,98	487 185,65	11 268,33	2,31
Charges sociales	123 086,45	110 288,63	12 797,82	11,60
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	13 729,11	14 611,20	-882,09	-6,04
Dotations aux provisions	1 313,92		1 313,92	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	803,31	1 175,44	-372,13	-31,66
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	831 478,33	801 987,05	29 491,28	3,68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-4 731,87	-38 660,94	33 929,07	87,76
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 616,49	2 480,11	136,38	5,50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 616,49	2 480,11	136,38	5,50
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux depréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 616,49	2 480,11	136,38	5,50
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-2 115,38	-36 180,83	34 065,45	94,15

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	20 811,61	16 215,17	4 596,44	28,35
Sur opérations en capital	5 443,09	5 676,86	-233,77	-4,12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	26 254,70	21 892,03	4 362,67	19,93
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	15 006,70	10 260,80	4 745,90	46,25
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	15 006,70	10 260,80	4 745,90	46,25
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11 248,00	11 631,23	-383,23	-3,29
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	855 617,65	787 698,25	67 919,40	8,62
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	846 485,03	812 247,85	34 237,18	4,22
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 132,62	-24 549,60	33 682,22	137,20
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	59 040,00	55 700,00	3 340,00	6,00
Prestations en nature	76 757,00	76 785,00	-28,00	-0,04
Bénévolat				
TOTAL	135 797,00	132 485,00	3 312,00	2,50
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature	59 040,00	55 700,00	3 340,00	6,00
Mises à disposition gratuite de biens	76 757,00	76 785,00	-28,00	-0,04
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL	135 797,00	132 485,00	3 312,00	2,50
TOTAL	9 132,62	-24 549,60	33 682,22	137,20

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

LA Maison Pop' est une association d'éducation populaire, d'intérêt général, social et laïque, à but non lucratif, ayant pour objet:

- Administrer le centre social et socio-culturel au bénéfice des habitants du bassin de vie de Montendre,
- Inscrire son action dans un processus de développement social local,
- Promouvoir et développer les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs, les solidarités actives,
- Assurer les liaisons nécessaires à la vie associative du bassin de vie de Montendre,
- Participer à la communauté éducative en complémentarité du service public et des familles,
- Encourager l'accès à la vie associative et citoyenne de tous les habitants du bassin de vie de Montendre,

dans le respect de la liberté de conscience et du principe de non-discrimination.

L'association veille à mettre en oeuvre un fonctionnement démocratique: transparence de la gestion et des décisions. La parité hommes-femmes est un de ses objectifs.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

* **1 pôle accueil** : accueil-informations; accompagnement aux démarches administratives dématérialisées (France Services); services et accompagnement à la vie associative (Guid'asso); organisation de permanences de services au public (Finances publiques, UDAF, MFR, etc.); mise à disposition de salles de réunions (Mission locale, MSA, etc.); point numérique en accès-libre; inscriptions.

* **1 pôle enfance-famille-jeunesse** : soutien à la fonction parentale (Action Collective Famille); 3 accueils de loisirs; 2 Clas; 1 LAEP (6-12 ans); accompagnements aux projets de jeunes et espace jeunesse (Parole de jeunes); semaine de la petite-enfance; sorties et spectacles en famille;

* **1 pôle adultes et vie locale** : accompagnement à l'insertion et au lien social (ACIS); p'tits dej interpros; activités socio-culturelles (couture, Mouv'anse, EquiLibreS, ateliers de français avec des migrants, etc.); Groupe d'Entraide Mutuelle; animations estivales (marchés nocturnes; spectacles; café Pop'; tournois sportifs; tir à l'arc); collectif Maintenant qu'on sait.

* **1 pôle ressources** : pilotage (conseil d'administration et direction); communication; gestion RH; comptabilité; commissions (finances, employeur, enfance, jeunesse, etc.).

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'association La Maison Pop pour l'exercice clos le 31/12/2024 ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable général 1999 et du nouveau règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

Contribution volontaire en nature

La contribution volontaire en nature est désormais valorisée et mentionnée en pied de compte de résultat (sans incidence sur le résultat) pour un montant total de 135 797€ :

- La valorisation du bénévolat au titre des missions sociales de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 2 952 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 20 € de l'heure correspond à un montant de 59 040 €.

- La valorisation du personnel mis à disposition par la municipalité au titre de l'entretien et de l'animation de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 1 279 heures. Sa valorisation à un taux horaire moyen de 21,55 € de

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

l'heure correspond à un montant de 27 582 €.

- Des locaux sont mis à la disposition de l'association par la municipalité. La valeur locative de ces biens est estimée à 49 175 €.

Subventions d'investissement

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2019, les subventions d'investissement octroyées ayant pour objet le financement de biens étaient inscrites directement en "Fonds associatifs".

A compter du 1er janvier 2020, ces subventions sont inscrites dans un compte de "subvention d'investissement" et doivent être reprises en produits dans le compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués des biens concernés.

En complément, cette nouvelle réglementation doit être calculée de façon rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	3 ans
- Matériel de bureau & info	3 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans
- Logiciels	1 à 3 ans

La période d'amortissement retenue pour les biens non décomposables est fondée sur la durée d'usage.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

ASS. LA Maison pop¹

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	8 402		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		9 528		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	5 570		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	47 293		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	69 360		630
		Emballages récupérables & divers	15 248		
		Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	146 998		630
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		30		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		1 450		-600
		TOTAL	1 480		-600
		TOTAL GENERAL	156 880		30

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			8 402	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				9 528	
		Inst. gal. agen. amé. divers			5 570	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			47 293	
		Mat. bureau, inform., mobilier			69 990	
		Emb. récupérables & divers			15 248	
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL			147 628	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				30	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				850	
		TOTAL			880	
		TOTAL GENERAL			156 910	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 402			8 402
TOTAL	8 402			8 402
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	7 922	452		8 375
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	2 400	635		3 036
Matériel de transport	21 495	9 459		30 953
Mat. bureau et informatiq., mob.	66 990	2 098		69 088
Emballages récupérables divers	10 544	1 085		11 629
TOTAL	109 352	13 729		123 081
TOTAL GENERAL	117 754	13 729		131 483

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobs incorporelles						
TOTAL						
Terrains						
Constr.						
Sur sol propre						
Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage						
A. Immo. corp.						
Inst. gales, ag. am div						
Matériel transport						
Mat. bureau mobilier inf.						
Emballages réc. divers						
TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations						
TOTAL GÉNÉRAL						
Total général non ventilé						

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	24 271	1 314		25 585
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
	TOTAL	24 271	1 314		25 585
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
		TOTAL			
	TOTAL GÉNÉRAL	24 271	1 314		25 585
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation		1 314		
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				
	Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	850		850
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	5 372	5 372	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	346	346	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	109 335	109 335	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	163	163		
Charges constatées d'avance	904	904		
TOTAUX		116 971	116 121	850
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		904
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL	904

PRODUITS À RECEVOIR

	PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		109 681
Disponibilités		
	TOTAL	109 681

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	23 210	23 210		
Personnel & comptes rattachés	35 207	35 207		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	32 719	32 719		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques : Autres impôts, tax & assimilés	8 112	8 112		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	7 848	7 848		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	789	789		
TOTAUX	107 885	107 885		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Fait générateur des cotisations

Le fait générateur retenu est l'encaissement des cotisations des membres.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	789
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	789

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 730
Dettes fiscales et sociales	45 593
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	51 323

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 25 584,79 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation 3,40 %

Table de mortalité INSEE 2022

Taux de Turn Over : faible

Charges sociales patronales: 25% pour les non cadres, 40% pour les cadres.

Revalorisation des salaires : +1 % .

HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CABINET GB AUDIT CONSEIL
20 RUE DE LA CABEYRE
BP.41
33240 ST ANDRE DE CUBZAC

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	4 200	4 660
TOTAL	4 200	4 660

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

LES EFFECTIFS

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

LES EFFECTIFS

	31/12/2024	31/12/2023
Personnel salarié :	18,38	18,10
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	14,67	16,17
Ouvriers		
CEE CLSH/MVC	0,71	0,93
APPRENTIS	2,00	

Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes

COMMENTAIRE

ASS. LA Maison pop'

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous portons à votre connaissance les éléments suivants, à savoir les rémunérations et avantages en nature versés par l'Association au titre de l'exercice 2024 aux trois plus hauts cadres: cette donnée ne peut être communiquée car cela reviendrait à fournir une information individuelle.

Le montant global des subventions s'élève à 596 482 €, et se détaille comme suit par catégories d'autorités administratives:

- Caisse d'allocations familiales CAF :	272 785 €
- Agence Régionale de santé ARS :	95 000 €
- Département :	64 690 €
- Région :	7 000 €
- Etat (France services, FONJEP, Aides embauches, autres)	72 417 €
- Commune de Montendre :	63 497 €
- Mutualité sociale agricole MSA :	11 298 €
- Sivos, et communes ex-Sivom de Montendre :	9 795 €

Evènements post-clôture : NEANT.

**Comptes annuels annexés
au rapport du Commissaire aux Comptes**